divulgués que mardi, et les trois acteurs qui y ont pris part ne sont partis que mercredi matin pour Lille.

Paul Leclercq, âgé de 23 ans, qui fait un peu tous les métiers, s'étant pris de querelle avec la fille Ségard, âgée de 19 ans, soigneuse, avec qui il vivait maritalement, poussa cette malheureuse contre la muraille, et la comprima ensuite avec une telle violence, qu'il en est résulté des plus graves désordres dans la région de la colonne vertébrale. La jeune fille est non seulement paralysée des membres inférieurs, mais le fonctionnement de la mâchoire est complètement annihilé; et, jusqu'ici, même en employant les grands moyens, il n'a pas été possible de desserrer les dents. On ne peut encore que très difficilement faire absorber à la victime de ces incroyables violences, des aliments liquides en très petites quantités.

La malheureuse est restée pendant cinq ou six jours, sans autres soins que ceux que pouvaient lui donner — quand il était là — Paul Leclercq. Enfin on commença à parler dans le quartier de la triste situation de la fille Ségard et les parents qui furent prévenus — oubliant le passé, vinrent la voir.

Ils la trouvèrent étendue sur le lit dans le plus triste état ne pouvant plus se faire comprendre et complètement inerte. On demanda M. le docteur Beuque qui prescrivit, sans perte de temps, le transport de la malheureuse à l'Hôtel-Dieu.

Paul Leclercq avait pris toutes les précautions pour ne pas ébruiter l'affaire; quand il devait s'absenter il faisait garder sa victime par son frère Emile, ou un camarade dont il était sûr.

Mardi à 11 heures, la voiture de l'Hôtel-Dieu arriva rue du Bois, pour prendre la malade; Emile, qui était de garde, avertit aussitôt son frère Paul de ce qui allait se passer; il accourut toutes affaires cessantes, avec l'un de ses amis, Jean Buteners, âgé de 24 ans, marchand de légumes, rue Saint-Pierre. La voiture était déjà en route. Ils partirent tous trois et prenant au plus court, ils se postèrent rue du Repos; et là ils firent une attaque en règle du triste équipage. Ils tentèrent de précipiter le conducteur de son siège, et ils avaient déjà ouvert la voiture, pour en arracher la pauvre fille! Des passants s'interposèrent: on parvint à écarter les forcenés, et la voiture continua sa route dans la direction de la rue de la Fin de la Guerre, pour entrer par la grille qui fait face au cimetière.

Les deux Leclercq et Buteners se trouvaient là et renouvelèrent leur tentative d'enlèvement; mais ils eurent affaire à l'agent du quartier, et à M. Duterte, gardien du jardin, et ils durent battre en retraite. Emile Leclercq fut arrêté séance tenante et les deux autres allèrent le rejoindre dans l'après-midi. Mercredi matin tous trois ont été conduits à Lille.

Un autre frère Leclercq avait été arrêté, mais il a été relâché mardi dans la soirée. Il a été prouvé qu'il n'avait pris aucune part active à cette dramatique affaire.

Mercredi après-midi, l'état de la victime ne s'était pas amélioré, loin de là. Elle a reçu, à l'Hôtel-Dieu les soins de M. le docteur Caudrelier.

On comprend l'intérêt qu'avait Paul Leclercq à ce que les faits ne parvinssent pas jusqu'à la police, car c'était son arrestation immédiate.

Dans tous les cas, il se faisait d'étranges illusions, car rien n'est plus problématique, même entouré de soins comme elle l'est à l'Hôtel-Dieu, que la guérison de la pauvre fille. Chose triste à ajouter: le faux ménage avait un tout petit enfant.

Le dernier mot appartiendra probablement à la cour d'assises car, outre les violences et la tentative de meurtre, il y a le fait bien caractérisé de tentative d'enlèvement de mineure.

Une chute grave. — Mercredi vers midi M. Gustave Strugier, couvreur travaillait à la démolition d'une maison située près de l'Eglise de la Croix-Rouge. Il se servait d'une pioche pour faire sauter une planche du grenier. En faisant un grand effort en arrière, la gîte sur laquelle cette planche était clouée bascula et M. Strugier perdant l'équilibre tomba sur le sol d'une hauteur de 3 mètres. On le releva grièvement blessé à la tête et M. le docteur Rousselot qui lui a donné des soins a constaté la fracture d'une côte du côté gauche.

Extradition d'un sujet de Sultan. — Il a nom Krikov. Etanassian, âgé de 26 ans, né à Siasi (Asie Mineure) cafetier à Paris. Il est poursuivi par le parquet de la Seine, pour abus de confiance et a été amené à la frontière par deux gendarmes de Bruxelles. Il portait sur les deux bras des tatouages très compliqués.

Un autre extradé l'accompagnait: Edouard Camus, âgé de 35 ans, négociant à Vitry-sur-Seine, poursuivi du chef de détournement de mineure.

Menaces à la gendarmerie. — Un incorrigible qui a déjà subi 30 condamnations, Henri Couvreur, âgé de 33 ans, commissionnaire public à la gare, importunait les voyageurs en allant de l'un à l'autre pour demander des étrennes.

Le gendarme Debarvenghit l'enjoigna de cesser son manège. Mais Couvreur se rebiffa, manaça le gendarme de lui casser... quelque chose et que du reste un jour ou l'autre il lui ferait son affaire. L'arrestation a été maintenue.

Mise en liberté. — Nous avons relaté l'arrestation d'un manœuvre de maçon, Alfred Loiseau, âgé de 28 ans, domicilié rue Vaucanson, à Roubaix, sous l'inculpation de complicité de vol, chez M. Six, boucher au Blanc-Seau. Nous apprenons que Loiseau a été remis en liberté lundi, aucun grief sérieux n'ayant pu être relevé à sa charge.

Roncq. — *Le produit d'un vol joué à pile ou face.* — En rentrant chez lui, rue des Coulons, mardi soir, Pierre Vanhove, journalier, s'aperçut qu'une fenêtre était ouverte: elle n'était fermée à l'intérieur que par des tourniquets en bois, qu'une simple poussée avait pu faire sauter. Le pauvre homme constata qu'on lui avait enlevé sa montre et une pièce de 5 fr. qu'il avait laissée dans la poche d'un gilet.

On parla aussitôt du vol dans le quartier; une voisine déclara qu'elle avait vu rôder dans le quartier deux jeunes gens fort mal notés, entre autres Henri Gadeyne, âgé de 15 ans, dont les parents avaient précisément occupé la maison de Vanhove et qui devait en connaître tous les coins et recoins.

M. Delattre, commissaire de police, fit aussitôt rechercher Gadeyne et son compagnon, Prosper Delcourt, âgé de 17 ans, par le brigadier des gardes-champêtres Dehon, qui ne tarda pas à les rencontrer.

Ils furent trouvés nantis de la montre et de la plus grande partie de l'argent: au reste ils ne se firent nullement prier pour avouer leur méfait et ils se montrèrent même fort prolixes pour les détails.

Ils prirent d'abord la précaution de ne pas changer la pièce de 5 fr. à Roncq; ils étaient trop connus et on aurait eu aussitôt des soupçons ils vinrent donc à Tourcoing et se payèrent chacun un pain, fourré de pâté finis ils ne firent pas d'autres dépenses.

Au retour, quand ils furent arrivés en pleine campagne, Cadenne proposa de jouer la montre à pile ou face, Delcourt accepta; et c'est lui que le sort favorisa. On en fit autant pour l'argent, et Gadeyne, qui avait espéré un dédommagement perdit encore.

Alors il s'en fallut de bien peu qu'on en vint aux mains!

Enfin, pour faire la paix, Delcourt se montra généreux et consentit à laisser 8 sous, 0 fr, 40 c. à cet ui qui seul, avait pratiqué l'effraction et le vol.

Mouvaux. — *Bureau de Bienfaisance.* — Par arrêté préfectoral, M. Désiré Duhem, conseiller municipal, membre sortant de la commission administrative du Bureau de bienfaisance est désigné pour faire partie de nouveau de la même commission jusqu'en 1900.

Linselles. — *Commission de revision des listes électorales.* — Ainsi que nous l'avons annoncé, la commission pour la revision des listes électorales composée de MM. Charles Dhalluin, maire; Louis Demarcq, adjoint et Aimé Catrice, délégué par la préfecture, s'est réuni ces jours derniers.

A la suite de ses travaux, il a été procédé à 59 radiations et 57 additions.

Marcq-en-Barœul. — *Arrestation.* — Mercredi matin, les gardes de la commune ont arrêté, sur la Place, en vertu d'un mandat d'arrêt livré par M. Deblock, juge d'instruction, le nommé Charles Ransy. Cet individu, inculpé de vol, avait été condamné par défaut l'année dernière à 8 mois de prison.

Il a été dirigé sur Lille dans la soirée.

LES GRÈVES D'HALLUIN

Il s'est produit mercredi quelques incidents sans grande gravité du reste.

En se rendant à son travail le matin chez M. Lefretin un des 5 ouvriers qui avait repris le travail samedi dernier, se trouva tout à coup, rue des Processions, en présence d'une cinquantaine de grévistes qui le huèrent et le suivirent jusqu'aux environs de la fabrique, mais on n'exerça aucune violence.

Le même fait se renouvela, à la rentrée de l'après-midi aux environs de la place: là on entendit le cri de «lâche».

Le manifestant qui avait proféré cette injure avait été appréhendé par un garde; mais il ne fut pas maintenu; car il n'y avait pas, dans ce fait, entraves à la liberté du travail au sens propre du mot.

Dans la matinée il y a eu une courte interruption de travail chez MM. Paul Lemaitre et Fauchelle; Voici dans quelles circonstances.

Un tisserand ayant abandonné son métier en marche pour aller causer avec un autre ouvrier, le contremaître qui vint à passer enleva le régulateur de ce métier. Quand le tisserand revint à sa place il manifesta sa surprise et en un clin d'œil tous les métiers de l'atelier furent déclinchés. Le patron mis au courant fit replacer le régulateur et aussitôt le travail fut repris au complet.

Chez M. Fauchelle trois grévistes qui avaient à conduire des métiers spéciaux n'ont pas encore repris: or, mercredi matin, l'un de ces trois métiers fut confié à un visiteur de pièces dont la semaine est à ce que l'on dit, de 18 francs. Les autres ouvriers voyant cela firent observer que si les trois grévistes étaient certains de gagner 18 francs, ils ne continueraient pas à faire grève et à un signal donné tous les métiers cessèrent de battre.

On renvoya le visiteur de pièces à son ouvrage et les métiers furent aussitôt remis en marche.

A part ces petits incidents qui ont pourtant leur signification, le calme a été complet comme les jours précédents.

Un journal a parlé hier de secours apportés aux grévistes au nom d'une association de Menin, laquelle aurait un prêtre à sa tête.

Nous avons parlé de ces prétendus secours, la semaine dernière à propos de 12 ou 15 ouvriers d'Halluin faisant partie d'un syndicat qui s'est formé il y a plusieurs années. C'est une société de secours mutuels qui fonctionne non seulement en cas de maladie, mais aussi en temps de chômage. Les membres payaient une cotisation il est donc tout naturel qu'on leur vienne en aide conformément au règlement. Au reste il n'y a Halluin, que 12 ouvriers qui font partie de ce syndicat qui s'est croyons nous formé en opposition au Voorait de Gand. Nous aurons à revenir là-dessus.

Chez M. Defretin. — Les délégués se sont présentes ce matin comme de coutume chez M. Defretin. Le directeur du tissage leur a répondu que rien ne serait changé au tarif déposé lundi dernier au Prud'homme par les ouvriers; il leur fit en outre observer que l'un de ces ouvriers venait de terminer sa pièce et que, payé d'après ce nouveau tarif, il avait reçu 1 fr. 32 de plus que précédemment.

Il est à remarquer que parmi les ouvriers qui ont repris le travail se trouvait deux délégués (Catteau Jules et Delporte J.-B.

Chez M. Gratry. — Aucune délégation ne s'est présentée mercredi; et on nous a assuré que les ouvriers avaient pris la ferme détermination de ne plus se déranger jusqu'à nouvel ordre.

LILLE

Le général de France. — Vendredi, expirent les pouvoirs du général de France, commandant le 1er corps d'armée à Lille; il est probable que cet officier général conservera son commandement, pour une nouvelle période de trois années.

Société régionale d'horticulture du nord de la France. — *Assemblée au Palais-Rameau.* — Cette agreable séance, en l'absence regrettée de M. le président Moy était presidée par M. Jules Grolez, l'un des vice-présidents. Après la lecture des procès-verbaux et la présentation de nombreux membres nouveaux, M. le trésorier Ch. Van den Heede donne connaissance à l'assemblée de la bonne situation financière, qui permet de ne pas toucher à la réserve. Puis, M. Ad. Van den Heede informe les sociétaires de l'excellente situation de la Société horticole de secours mutuels, laquelle possède un actif de près de 16,000 fr. pour le service des retraites aux ouvriers jardiniers et pour les secours en cas de maladie, blessures ou infirmités.

Le nombre des membres a augmenté très sensiblement et le secrétaire de cette société termine son rapport en engageant fortement les interessés à s'inscrire pour cette caisse de prévoyance. M. Devraigne, un des sympathiques professeurs de l'Ecole de Wagnonville, donne ensuite une conférence très instructive sur les *Infiniments petits en horticulture.* Il démontre, une fois de plus, combien la science a déjà et aura dorénavant une influence considérable dans les travaux des praticiens.

La séance se termine par le tirage d'une magnifique tombola gratuite au profit des membres présents.

Le monument Pasteur. — Le montant de la 7e liste est de 1384 fr. 85; ce qui, avec les six premières listes, forme un total de 18.312 fr. 10.

Université catholique. — *Faculté de droit.* — Viennent d'être reçus: MM. Leroux, de Tourcoing, deuxième examen de doctorat; Brisse, de Cambrai; Pfulb, d'Alsace-Lorraine.

La Société industrielle du Nord de la France tiendra sa séance solennelle pour la distribution des récompenses, dimanche prochain 19 janvier, dans la grande salle des fêtes de son hôtel, 116, rue de l'Hôpital-Militaire.

La distribution des récompenses sera précédée d'une conférence de M. d'Arsonval, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

Cette conférence aura pour sujet: l'*Energie électrique et la Matière vivante.* La nouvelle installation d'électricité, qu'on inaugurera en même temps, permettra à M. d'Arsonval de répéter de nombreuses expériences. Les portes seront ouvertes à deux heures et demie et fermées à trois heures précises.

Un incendie à Lille. — Dans la soirée de mercredi, vers 9 heures, un incendie s'est déclaré dans les magasins et ateliers de la maison O. Courier, fabricant de pansements antiseptiques, rue Chevreuil, 20.

Le feu a pris naissance dans l'atelier. Il a pris rapidement de grandes proportions; mais, grâce aux efforts des pompiers, l'incendie a pu être circonscrit, et, une demi-heure après tout danger avait disparu.

Les pertes s'élèvent à 15.000 francs environ, il y a assurance. On n'a pu s'expliquer jusqu'ici, la cause du sinistre.

Un accident à Lille. — Mardi, vers 4 heures et demie de l'après-midi, M. Charles Delange, chauffeur à la brasserie Vandamme, âgé de 37 ans, demeurant à Marcq-en-Barœul, est tombé d'une échelle, d'une hauteur de 2 mètres. Cette chute a occasionné une profonde déchirure des parties sexuelles.

Vu son état grave, le blessé a été admis d'urgence à l'hôpital Ste-Eugénie.

Un vol à Lille. — La police de sûreté vient d'arrêter un chaudronnier de la rue Magenta, Charles Vanpoucke, âgé de 31 ans, qui travaillait à la savonnerie Maubert et qui avait réussi, il y a quelques semaines à s'emparer d'une certaine quantité de marchandises.

La sœur de Vanpoucke et son amant, habitant rue de Wazemmes ont été également déférés au parquet pour complicité et recel.

Un étrange et assez grave accident s'est produit chez Mme Delannoy, âgée de 21 ans, demeurant rue de Flandre, 22.

La pauvre femme s'est blessé sérieusement au fondement, par suite de la rupture d'un vase de nuit qui s'est brisé sous elle.

La malheureuse a reçu les soins de M. le docteur Dujardin qui l'a fait admettre à l'hôpital Ste-Eugénie.

Bourse linière. — Les inventaires sont généralement terminés et les transactions ont repris leur pleine activité. La toile est bien recherchée à pleins prix; la situation pour les fils ne se modifie pas sensiblement, les filateurs ont des ordres importants à livrer, les prix restent fermes.

La fabrication des fins de pays est en pleine activité, néanmoins les fins ne restent pas en campagne et s'enlèvent à de bons prix. Les transactions en fins de Russie roulent à l'eau à livrer ont encore été assez importantes; mais le chiffre des affaires est inférieur à celui de la semaine dernière; prix tres fermes.

Marché au blé de Lille du 15 janvier 1896 (cours commercial). — Blés et farines, très calmes. On offre les blés de 14 à 15 fr. les 80 kilos.

Les farines en boulangerie, sont tenues de 26 à 27 fr.; affaires nulles.

LE TIRAGE AU SORT

La circulaire préfectorale du 8 janvier 1896, publiée dans les *Actes administratifs*, et relative au tirage au sort de la classe 1895, contient, au sujet de l'inscription sur les tableaux de recensement des jeunes gens de la classe 1895 qui peuvent invoquer le bénéfice de la convention avec la Belgique diverses recommandations sur lesquelles nous appelons l'attention des intéressés.

Aux termes de cette circulaire ne doivent pas être inscrits *d'office*, avant l'âge de vingt-deux ans accomplis, pour le prochain tirage au sort, par application de la convention franco-belge du 30 juillet 1891:

1° Les individus nés en Belgique d'un Français qui peuvent invoquer l'article 9 du Code civil belge:

2° Les individus nés d'un Français naturalisé Belge pendant leur minorité, lesquels peuvent acquérir la nationalité belge, conformement à l'article 4, § 4, de la loi belge du 6 août 1884;

3° Les individus nés en France d'un père étranger né en Belgique, lors même que la mère serait née en France, qui peuvent décliner la nationalité française, conformément aux articles 8, § 3 et § 4, 12, § 3, et à l'article 18 du Code civil français, à moins que pendant leur minorité il y ait eu renonciation à leur droit d'option

Quant aux jeunes gens français sous condition résolutoire, sans lien quelconque avec la Belgique, ils doivent être inscrits avec la 1re classe formée après l'époque de leur majorité, conformément à l'art. 11 de la loi du 15 juillet 1889.

L'instruction précitée rappelle aux maires l'obligation de renseigner exactement, sur les tableaux de recensement, toutes les réclamations ou demande de dispense, alors même qu'elles ne leur paraîtraient pas fondées. Elle les invite également à vérifier la situation de la famille de chaque conscrit, afin qu'aucun motif de dispense ne puisse être omis, *les jeunes gens qui auraient négligé d'invoquer leur cas de dispense devant le conseil de revision se trouvant déchus de leurs droits*, aux termes de la loi sur le recrutement de l'armée.

D'un arrêt rendu par le conseil d'Etat le 27 avril 1894, il résulte qu'un jeune homme peut être admis à bénéficier simultanément de plusieurs cas de dispenses prévus à l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, à condition d'en justifier devant le conseil de révision par la production des pièces authentiques visées au décret du 23 novembre 1889.

De même, lorsqu'un jeune homme invoquera cumulativement les titres prévus à l'article 21 et à l'article 23 de la loi, il sera admis au bénéfice des dispenses invoquées au double titre des deux articles sur justification, par pièces authentiques, de chacun des droits invoqués.

Cette circulaire fixe également pour chaque arrondissement, les lieux, jour et heure des opérations. Nous les avons reproduits dans un de nos derniers numéros.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 15 janvier.* — ENCORE UNE RÉCIDIVE. — Le 11 janvier, à peine sorti de prison d'ailleurs, le portefaix Victor Porisse, 43 ans, bien connu à Tourcoing, se livrait à quelque excentricité dans la charcuterie Leman: il était au surplus en état d'ivresse. Un agent survint, il le mit en état d'arrestation et le conduisit au violon, non sans avoir éprouvé de la part de Porisse quelque résistance.

L'inculpé en est à sa trente deux ou trente-troisième condamnation surtout pour ivresse en récidive. Le Tribunal lui inflige encore cette fois quatre mois de prison et vingt-cinq francs d'amende: en outre la déchéance des droits pendant deux ans.

POURSUITES POUR VOL. — Il y a quelques jours, on arrêtait pour vol à Roubaix, Justine Barbieux, dévideuse, 23 ans, sur la plainte d'un habitant de la rue du Fontenoy, cour Gadenne à Roubaix, lequel avait vécu quelque temps avec elle et avait été victime de la soustraction à son préjudice d'effets d'habillement lui appartenant. Le Tribunal en présence des dénégations de l'inculpée, juge que la prévention n'est pas suffisamment établie: il l'acquitte.

TOUJOURS LA FRAUDE. — Le jeune Kleber Leplat qui n'a pas onze ans et qui a été trouvé porteur de contrebande sur le territoire de Roubaix, avait été arrêté: il est remis à ses parents et condamné à une amende de 500 francs.

Tribunal civil de Lille. — *Audience des criées du mercredi 15 janvier.* — A ROUBAIX, RUE NOTRE-DAME, nos 44 et 46, une propriété comprenant huit maison, mise-à-prix 28,600 fr. par suite de surenchère, est adjugée pour cette somme à Me Honzé.

A ROUBAIX AU HAUT-HUTIN, rue de Philippeville et cour Dubreucq, une propriété comprenant maison à étage front à la rue et deux maisons de journaliers derrière, par suite de liquidation judiciaire et sur baisse de mise-à-prix. Adjugée à Me Flamen pour deux mille francs.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Le pseudo-référendum sur le terme

« Roubaix, le 16 janvier 1896.

Monsieur le directeur

du *Journal de Roubaix*,

C'est avec une vive surprise que l'on a lu cette communication de la Chambre de Commerce de Tourcoing, aux journaux;

« M. le président rend compte d'une démarche qui a été faite près de lui par M. le président de la Chambre syndicale des courtiers de Tourcoing, un vue d'obtenir communication de la liste de signataires à l'enquête sur le terme. Après echange d'observations, la Chambre de commerce décide qu'elle ne se croit pas autorisée à communiquer cette liste.

Si la Chambre de commerce de Tourcoing ne se croit pas *autorisée* à donner les noms de ceux qui ont pris part à l'enquête sur le terme, c'est assurément par discrétion à l'égard de certains signataires que leur attitude dans la circonstance aurait mis en désagréable posture; mais alors quelle autorité peuvent bien avoir de pareils témoignages? et comment surtout a-t-on pu décorer du nom de referendum cette petite enquête à huis-clos d'où les uns ont été exclus et où les autres se dissimulent. Il est vrai que dans le *communiqué* ci-dessus, la Chambre de commerce ne se croit plus *autorisée* non plus — ou moins on le dirait — à employer le mot de referendum.

Celà n'empêche que, par toute la France et dans tous les bureaux du ministère, on est persuadé que le peuple de Tourcoing convoqué à ciel ouvert dans ses comices, à l'instar de la libre Helvétie, s'est prononcé en masse contre le marché à terme.

Agréez...

TERMINUS.

NORD

La loi Grammont. — Sur de nouvelles plaintes de la Société protectrice des animaux, le ministre de la justice vient d'envoyer aux chefs de parquets une circulaire spéciale qui renferme les observations suivantes:

« Le nombre des poursuites contre les auteurs d'actes de cruauté ou de mauvais traitements excessifs envers les animaux, n'est pas en rapport avec la fréquence des actes de brutalité dont certaines populations sont coutumières.

« Je vous invite, en conséquence, à enjoindre aux officiers et agents de police judiciaire de n'user « d'aucune tolérance » dans la constatation des infractions à la loi sur la matière et de requérir contre les contrevenants une application sévère des dispositions pénales. »

La circulaire ajoute qu'il convient d'impliquer dans les poursuites les possesseurs de voitures ou brouettes traînées par des chiens.

Détournements de fournitures militaires à Douai. — Arrestation du coupable. — Nos lecteurs se rappellent cette déplorable affaire que nous avons relatée il y a quelque temps. Un sous-officier du 33e de ligne, à Douai, s'est rendu coupable de détournements de fournitures appartenant au régiment.

Ce sous-officier, Louis Roger, qui avait pris la fuite avec sa maîtresse, vient d'être arrêté à Bruxelles.

Emouvant suicide à Caudry. — Une jeune fille travaillant chez M. L..., fabricant de tulles, rue de Saint-Quentin, s'est suicidée, mardi, vers 2 heures 1/2 du soir, dans la maison de son patron, en se tirant un coup de revolver à la tempe. On ignore les causes de cet acte désespéré.

Valenciennes. — *Une grave affaire.* — Une nouvelle et grave affaire de manœuvres abortives vient d'être découverte à Saint-Amand. Une jeune fille de 18 ans, Julia Garot, a été arrêtée.

PAS-DE-CALAIS

Marins en détresse sauvés par un pêcheur calaisien — Le lundi 13 janvier, le steamer espagnol *Ciscar* était abordé à 20 lieues de Calais, par un voilier inconnu; le navire continua sa route.

Les marins du steamer firent des signaux qui purent heureusement être aperçus par M. Lapôtre, patron du bateau *163* de Calais. Malgré l'état de la mer, M. Lapôtre se mit en canot et, après bien des efforts, l'équipage du steamer réussit à s'embarquer sur le *163*.

Vingt hommes seulement restaient à bord: le capitaine, le second et un passager avaient disparu; on ignore s'ils ont été noyés dans l'abordage.

Les naufragés ont été ramenés à Calais et mis à la disposition du consul espagnol.

Une affaire de mœurs à Hénin Liétard. — Un ouvrier mineur, nommé François Cocu demeurant à Hénin-Liétard, vient d'être mis en état d'arrestation et transféré à la prison de Béthune, comme inculpé d'une grave affaire de mœurs.

Les victimes, ses trois filles, âgées de 15, 16 et 18 ans, sont très affirmatives dans leurs déclarations. Quant au père, après avoir essayé de nier, il a fait des aveux complets.

Cet individu est âgé de 42 ans, il est veuf depuis 18 mois.

La tentative d'assassinat entre Zudausques et Quelmes. — L'enquête ouverte à Quelmes pour découvrir la trace des agresseurs de M. Evrard, n'a donné jusqu'ici aucun résultat. L'état de la victime est aussi satisfaisant que possible.

GRAND-THEATRE-HIPPODROME

Bur. 7 h. 1/2 *Jeudi 16 janvier 1896* Rid. 8 h.

Spectacle de gala. Première représentation à Roubaix

LE ROI DE LAHORE

Grand Opéraen 4actes et 5 tableaux. Musique de Massenet

Au 3e acte: Grand ballet, dansé par Mlle Pastore et Paris et les dames du ballet.

Prix des places ordinaire. Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé, rue de la Gare. Téléphone.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du mercredi 15 janvier.* — Henri Lammens, rue Leuze, 8. — César Van Loo, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 3. — Edouard Seynaeve, rue Linnée, maison Verchuez. — François Six, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor, 62. — Madeleine Kints, rue Newton, cour Newton, 7. — Désiré Rivière, rue Marquisat, 16. — *Mariage.* — Eugène Decock, 26 ans, négociant en grains, boulevard de Strasbourg, 26, et Julienne Duthoit, 29 ans, cabaretière, rue du Moulin, 18. — Jules Mulliez, 24 ans, marchand boucher, rue du Tilleul, 9, et Marie Verscheingel, 21 ans, rue des Arts, 95. — *Déclarations de décès.* — Elisa De Winde, 4 ans, rue Solférino, 13. — Marie Heywaert, 14 jours, rue de Beaurewaert, 19. — Charles Lerisson, 69 ans, rue de Condé prolongée. — Constant Devos, 15 jours, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du mercredi 15 janvier.* — Ernestine Leman, rue de Gand. — Eléonore Beernaert, Epinette. — Gabrielle Parent, rue de Gand. — Désiré Desbonnet, rue du Petit-Caporal. — *Déclarations de décès.* — Albert Matthys, 6 ans, rue du Chêne-Houpline. — Marie Thomas, 11 mois, rue de Lille. — Germaine Desurmont, 23 ans, sans profession, rue du Touquet, 66.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DEVOS-MARTEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Adolphe DEVOS, décédé à Roubaix, le 13 janvier 1896, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 16 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 17 dudit mois, à 10 heures 1/4, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Italie, 67, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille BENY-LE-FEBVRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Gustave-François-Joseph BENY, décédé à Mouvaux, le 14 janvier 1896, dans sa 35e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 17 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Mouvaux. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, à 9 h. 1/4. — L'Obit ou Mois sera célébré le mercredi 12 février, à 9 h. 1/2, en ladite église.

Les amis et connaissances de la famille POLLET-DESQUIENS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Anne-Marie DESQUIENS, décédée à Hem, le 14 janvier 1896, dans sa 74e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 18 courant, à 10 heures 1/2, en l'église d'Hem. L'assemblée à la maison mortuaire, Ferme d'en bas, à 10 h. 1/4. — L'Obit du Mois sera célébré le jeudi 13 février, à 10 h. 1/2. Les Confréries de Notre-Dame des Victoires, du Saint-Rosaire et de Saint-Corneille feront célébrer des Messes, le mardi 4 février, à 8 h., le mardi 18, à 8 h., et le mardi 25, à 8 h., en la même église.

BELGIQUE

Chambre des Représentants. — *Séance du 15 janvier.* — Le vote des articles de la loi sur les alcools marche relativement bon train. On a presque épuisé des maintenant la discussion des articles de principe. Aujourd'hui pourtant, l'honorable ministre a été mis en échec. On lui refuse des pouvoirs réglementaires qu'il juge nécessaires au point de vue fiscal, mais qui paraissent aux yeux de la Chambre entraîner une regrettable confusion de pouvoirs.

Les votes et la discussion continueront demain. On en est à l'article 100 et il y en a 166.

Les étrangers en Belgique. — Nous avons sous les yeux le rapport sur l'exécution pendant l'année 1894, de la loi du 6 février 1885, relative aux étrangers. Le nombre des étrangers inscrits pendant cette période, sur les registres de l'administration de la Sûreté publique comme étant venus se fixer en Belgique, s'élève à 16,447. — 227 arrêtés royaux d'expulsion ont été pris, dont 49 pour motifs politiques et qui tous, d'après le rapport, étaient mêlés au mouvement anarchiste.

M. de Burlet. — M. Jules de Burlet, ministre des affaires étrangères, qui se trouve en ce moment à Menton pour achever sa cure, continue à se porter de mieux en mieux.

Les nouvelles arrivées à Bruxelles sont excellentes et il est plus que probable que l'honorable chef du cabinet ne restera pas absent pendant deux mois ainsi qu'il avait été décidé.

L'Exposition de Bruxelles. — Bruxelles, 15 janvier. — Ce matin, à 11 heures, en assemblée générale tenue à la grande salle du Palais des Académies, a eu lieu l'installation officielle des commissions des quatorze sections qui doivent composer notre exposition universelle.

Quinze cents personnages, sénateurs, députés, officiers hommes politiques et dames dela noblesse composant ces commissions, c'est dire que la grande salle du palais des Académies s'est trouvée trop petite et que dans le fond on s'écrasait comme aux plus grandes premières.

Tout est comble, les tribunes du haut, du bas, jusqu'à la tribune royale; on y voit notamment les fonctionnaires des divers départements ministériels, M. Nysens, ministre du travail, préside, ayant à ses côtés MM. Guillery, Beernaert et l'Kint. C'est le ministre du travail qui ouvre la séance par un discours où il exalte l'idée de l'Exposition de Bruxelles. Le ministre remercie ensuite les membres qui ont bien voulu apporter le concours de leurs connaissances et de leur dévouement au succès de l'Exposition; puis, après être entré dans les détails sur l'organisation des sections, il déclare installée la commission organisatrice.

Les charbonnages belges. — D'après les données recueillies dans l'intéressant rapport de M. Harzé, inspecteur général des mines sur la situation de l'industrie charbonnière en 1890: les houillères du royaume ont produit 20 millions 534,500 tonnes de charbon, valant 191,292,400 francs. C'est la plus forte extraction qui ait été réalisée en Belgique. Elle dépasse de 168,541 tonnes celle de 1890 la plus forte connue jusqu'ici.

Un Lillois arrêté à Bruxelles pour escroquerie au préjudice d'un député. — M. Warocqué, membre de la Chambre des représentants, a déposé une plainte au parquet au sujet d'une importante escroquerie, dont il a failli être victime. Il y a quelques mois, il avait souscrit un effet de 30.000 fr. payable fin février 1896. Il remit la traite à une dame B..., de Schaerbeck qui s'était chargée de l'escompter.

Mais Mme B... ne se pressa point, les jours et les mois s'écoulèrent; et M. Waroqué ne reçut aucune contre-valeur. Mme B... y demeurait, quand le député réclamait, se bornait à dire qu'elle n'avait plus l'effet, que des gens s'occupaient de l'escompter; l'échéance de fin février n'est plus très éloignée et M. Warocqué ne voyait pas sans terreur approcher le moment où, n'ayant pas reçu un maravedis, il devrait cependant payer l'effet qu'il avait accepté.

Aussi mit-il tout en œuvre pour rentrer en possession de sa traite, ne doutant pas qu'il allait subir une escroquerie. Un beau jour, un M. X..., habitant le haut de la ville, vint prévenir M. Warocqué qu'on lui avait proposé l'escompte de la traite en question. Un sieur C...de Lille, personnage peu recommandable, qui a été mêlé à un procès de fraude dans le Nord de la France, et un autre individu, devaient, à un jour convenu, remettre l'effet entre les mains de M. X...

C'est à cette nouvelle que M. Warocqué mit le parquet au courant des faits. La police fut chargée d'une surveillance et quand C... et son acolyte arriveraient chez M. X..., ils se trouvèrent en présence d'un commissaire-adjoint qui saisit la traite. L'effet souscrit par M. Warocqué avait beaucoup voyagé; il avait notamment circulé de main en main à Lille et dans les environs.

Un terrible incendie à Saint Gilles. — Emouvants sauvetages. — Mercredi matin, vers 5 heures 1/4, des passants aperçurent une épaisse fumée sortant par les interstices des volets du magasin de modes enseigné: *Au Printemps*, et tenu par Mlle Van Geel et ses parents, au n° 8 de la chaussée de Waterloo.

L'alarme fut aussitôt donnée. Les pompiers arrivèrent promptement sur les lieux.

Tout le rez-de-chaussée n'était plus qu'un immense brasier. Un corridor, d'un mètre de longueur à peine, sert d'entrée particulière commune à la demeure des époux Van Geel et de celle de Mlle Clotilde Vroonen, qui exploite un petit café au n° 20. Cette dernière, les époux Van Geel et les nombreux locataires qui composent les deux bâtiments, dormaient encore tous profondément. Ils furent réveillés en sursaut.

Quelques-uns trouvèrent encore moyen de se sauver par les escaliers qui commençaient à flamber et étaient envahis par une épouvantable fumée. Une scène poignante se passa en ce moment. De toutes les fenêtres des différents étages partaient des cris déchirants que poussaient des femmes et des enfants qui, tous, voulaient se précipiter dans le vide. Les pompiers, au risque de tomber victime de leur dévouement, firent des prodiges de bravoure.

Ce n'est qu'au bout d'une heure d'énormes efforts que les courageux pompiers étaient complètement maîtres du feu. Tout le rez-de-chaussée est devenu la proie des flammes avec toutes les marchandises qu'il contenait. De l'enquête de la police il résulte que le sinistre est dû à un vice de construction de la cheminée et que le feu devait couver depuis plusieurs jours déjà.

Violent incendie à Comines. — Un incendie d'une très grande intensité a éclaté lundi soir, vers cinq heures au hameau dit: « Cornet de Coutelles. » Trois maisons et une grange couvertes en chaumes, appartenant à M. Testelin, ont été la proie des flammes.

Il est encore impossible d'évaluer les pertes, mais on les croit couvertes par une assurance.

Au dernier moment, on nous apprend qu'une personne a été grièvement blessée.

Mouscron. — *Arrestation d'un employé infidèle.* — Un cordonnier de la rue du Gaz, à Mouscron, M. Achille Defever, avait chargé, mercredi matin, un de ses ouvriers, Pierre Lapauw, d'acheter chez M. Lamotte, marchand de cuir, rue de la Station, une paire de tiges de bottines, d'une